



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

32-621-02 Méhész

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Apiculteur / apicultrice

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- créer une apiculture privée;
- migrer des ruches;
- gérer et affourager des ruches;
- produire, transformer et vendre du miel et d'autres produits de l'apiculture;
- hiverner les ruches;
- éduquer la reine et reproduire des ruches;
- prévenir les maladies des abailles et lutter contre les parasites;
- entretenir et réparer les outils utilisés dans l'apiculture;
- migrer les abeilles vers des ruches, s'acquérir des instruments nécessaires à l'apiculture;
- collecter des informations (p. ex. météorologie, législation) liées à l'exploitation;
- enregistrer les stocks, les recettes et les dépenses;
- respecter et garantir le respect des consignes relatives à la santé animale, à la protection de l'environnement, à la sécurité sur le lieu de travail et à lutte contre le feu.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

6123 Apiculteur / apicultrice

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère du développement rural</p>																		
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 32 Qualification professionnelle primaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité primaire, soit sur les compétences de saisie définis dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																		
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 45%;">Biologie des abeilles, santé des abeilles, techniques de l'apiculture</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Histoire de l'apiculture, connaissances juridiques relatives à l'apiculture, biologie des abeilles, santé des abeilles, pâturage pour abeilles (botanique en apiculture), pollinisation par abeilles, amélioration des pâturages pour abeilles, connaissances en entreprenariat et en commerce</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Épreuves de techniques de l'apiculture, éducation de la reine, production de gelée royale, élevage des abeilles</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve écrite centrale	Biologie des abeilles, santé des abeilles, techniques de l'apiculture	5	30.00	Épreuve orale	Histoire de l'apiculture, connaissances juridiques relatives à l'apiculture, biologie des abeilles, santé des abeilles, pâturage pour abeilles (botanique en apiculture), pollinisation par abeilles, amélioration des pâturages pour abeilles, connaissances en entreprenariat et en commerce	5	30.00	Épreuve pratique	Épreuves de techniques de l'apiculture, éducation de la reine, production de gelée royale, élevage des abeilles	5	40.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Biologie des abeilles, santé des abeilles, techniques de l'apiculture	5	30.00																
Épreuve orale	Histoire de l'apiculture, connaissances juridiques relatives à l'apiculture, biologie des abeilles, santé des abeilles, pâturage pour abeilles (botanique en apiculture), pollinisation par abeilles, amélioration des pâturages pour abeilles, connaissances en entreprenariat et en commerce	5	30.00																
Épreuve pratique	Épreuves de techniques de l'apiculture, éducation de la reine, production de gelée royale, élevage des abeilles	5	40.00																
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																	
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>																		
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																			
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 41/2013 (V. 28.) du Ministère du développement rural.</p>																			

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		480 heures

Niveau d'entrée requis:

- Formation scolaire de base,
- L'application des conditions d'aptitudes médicales est nécessaire.

Modules d'exigences professionnelles:

11040-12 Histoire de l'apiculture, connaissances juridiques relatives à l'apiculture

10960-12 Connaissances de base en entrepreneuriat et en commerce

11084-12 Biologie des abeilles, santé des abeilles

11041-12 Techniques de l'apiculture

11042-12 Éducation de la reine, production de gelée royale, élevage des abeilles

11043-12 Pâturage pour abeilles, pollinisation par abeilles, amélioration des pâturages pour abeilles

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET